

rompit et fit redouter un mouvement dans le mur de façade. Le serrurier qui fut l'auteur de cet accident dut supporter les frais de construction de cet appendice disgracieux et construit à la hâte.

Cette circonstance explique pourquoi il n'existe pas de contrefort symétrique à l'autre arc doubleau.

L'abbesse, Antoinette d'Albert de Chaulnes, confia les travaux de statuaire en stuc à Simon Guillaume, artiste qui venait d'exécuter, de concert avec Nicolas Bidau, une décoration dans le même genre pour le grand escalier sur les dessins de Blanchet. Le premier traité est du 9 août 1684; il en fut passé un autre le 27 juillet de l'année suivante (1).

Nous n'hésitons pas à admettre que ce sculpteur modifia dans une certaine mesure un projet de décoration fourni par Blanchet. Dans l'esprit de ce dernier, il devait y avoir de la peinture et non de la sculpture dans les encadrements faisant symétrie avec les fenêtres. Blanchet, qui ne mourut qu'en 1689, était-il déjà trop âgé pour s'occuper de la surveillance de ces ouvrages, ou bien avait-il perdu la confiance de l'abbesse? Nous ne pouvons préciser : nous savons cependant qu'il signait encore une quittance de 1650 livres, le 28 juin 1683, pour les cinq tableaux du retable de l'église de Saint-Pierre (2), et que, dans le mois de décembre 1686, il envoya à la cour des aides à Montpellier un projet de tableau pour la grande salle d'audience (3); ce qui démontre qu'il dessinait encore.

---

(1) Registres des actes du notaire de l'abbaye, de Rougeault, aux archives du département du Rhône, H 4131 folios 197 à 200 verso, et H 4158 folios 143 à 145.

(2) Id. ib. H 4180.

(3) *Archives de l'art français*, III, p. 123.